

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

N° 2024-00043

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **mardi 1^{er} avril 2025, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivante :

Nature et effets

La demande de dérogations mineures a pour but d'autoriser :

- une marge de recul latérale gauche de 3,65 mètres (11,97 pieds) pour le garage détaché existant, soit une différence de 2,35 mètres (7,71 pieds) de la norme minimal requise; et
- une marge de recul latérale droite de 2,79 mètres (9,15 pieds) pour la remise détachée existante, soit une différence de 3,21 mètres (10,53 pieds) de la norme minimale requise.

La réglementation en vigueur

Selon le Règlement de zonage numéro 2016-532, à l'article 6.2.4, paragraphe b), un bâtiment accessoire doit respecter la marge de recul latérale prescrite pour le bâtiment principal, soit une distance de 6 mètres (19,68 pieds), telle qu'indiquée à l'article 4.3.2, grille h) du règlement, pour la zone RV-2.

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 2 595 892, cadastre du Québec, sise au 85, impasse de l'érablière, dans la zone RV-2.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 1^{er} avril 2025, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 13 mars 2025

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)

James L. Lacroix